

20
17

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Ce budget correspond à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès par la mise en production d'électricité.

S'agissant d'une régie à autonomie financière :

- Le projet de BP 2017 a fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation comme le prévoit la réglementation ;
- un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal. Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier prévisionnel jusqu'en 2023.

Le BP 2017 prévoit :

- Les recettes de fonctionnement liées à la vente d'électricité ;
- Le remboursement partiel de l'avance faite par le budget principal.

Grands équilibres

En kilo euros		BP 2016	VOTE 2016	BP 2017	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
					BP 2017 / BP 2016 (en k€)	BP 2017 / BP 2016 (en %)	BP 2017 / VOTE 2016 (en k€)	BP 2017 / VOTE 2016 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	29,50	29,50	29,50	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	<i>Ventes de produits, prestations de services</i>	29,50	29,50	29,50	0,00	0,0%	0,00	0,0%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4,30	11,10	6,00	1,70	39,5%	-5,10	-45,9%
	<i>Charges à caractère général</i>	4,30	4,30	4,00	-0,30	-7,0%	-0,30	-7,0%
	<i>Impôt sur les sociétés</i>	0,00	6,80	2,00				
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	25,20	18,40	23,50	-1,70	-6,7%	5,10	27,7%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	
E = C + D	CAF Brute	25,20	18,40	23,50	-1,70	-6,7%	5,10	27,7%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	
G = E - F	Autofinancement net	25,20	18,40	23,50	-1,70	-6,7%	5,10	27,7%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	
I = G + H	Financement disponible pour l'investissement	25,20	18,40	23,50	-1,70	-6,7%	5,10	27,7%
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	45,00	145,38	23,50	-21,50	-47,8%	-121,88	-83,8%
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	92,34	0,00	0,00	0,0%	-92,34	-100,0%
L = K - J	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-45,00	-53,04	-23,50	21,50	-47,8%	29,54	-55,7%
I	Financement disponible pour l'investissement	25,20	18,40	23,50	-1,70	-6,7%	5,10	27,7%
M	Volume d'emprunt	19,80	0,00	0,00	-19,80	-100,0%	0,00	

Pour rappel, des dépenses d'équipement étaient prévues au budget supplémentaire 2016, notamment afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur une toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie. Pour financer cette opération, une nouvelle avance remboursable du budget principal a été validée pour un montant de 66,5 K€.

Les recettes d'exploitation : 29,5 K€

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur certains groupes scolaires.

Les futures installations sur le CTM de la Chamoiserie qui seront mises en services en 2017, permettraient une augmentation de l'ordre de 15 % (estimation ADEME) du montant des ventes à partir de 2018.

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2017)	Recettes 2017 (en K€)	Retour sur investissement
GS Jean Zay	29 700	8,20	7 ans
GS Pasteur	40 300	11,00	6 ans
GS Jean Jaurès	37 800	10,30	7 ans
TOTAL	107 800	29,50	

Les dépenses d'exploitation : 6 K€

Il s'agit de charges à caractère général permettant de faire face aux dépenses de :

- redevance d'accès au réseaux EDF
- maintenance des panneaux
- suivi et d'évaluation de l'exploitation des installations de panneaux
- Paiement de l'impôt sur les sociétés

L'autofinancement de la section d'exploitation : 23,5 K€

Cet autofinancement dégagé permettra de verser, au budget principal, l'annuité de remboursement 2017 prévu dans l'échéancier de l'avance remboursable.
Il n'y a pas d'autres dépenses d'investissement.

Echéancier des avances remboursables au budget principal :

			ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT										
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Avance n°1 (date butoir, annuités modulables)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	16 850 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	21 500 €			136 400 €
Avance n°2	2014	40 000 €	40 000 €										40 000 €
Avance n°3 (annuités figées)	2016	66 500 €				6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	27 000 €	6 250 €	66 500 €
	TOTAL	242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	23 500 €	26 650 €	26 650 €	26 650 €	28 150 €	27 000 €	6 250 €	242 900 €

			SOLDE DU CAPITAL RESTANT SUR LES AVANCES									
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1	2013	136 400	136 400	108 350	98 350	81 500	61 500	41 500	21 500	0		
Avance n°2	2014	40 000	0									
Avance n°3	2016	66 500				59 850	53 200	46 550	39 900	33 250	6 250	0
	TOTAL	242 900 €	136 400	108 350	98 350	141 350	114 700	88 050	61 400	33 250	6 250	0